

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

*Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30*

PRESENTS : SARLIEVE Claude. CHANONAT Jean-Louis. QUINSAT Guy. LABASSE Emmanuel. RAYNAUD Aurélia. CREGUT Sylvain. FOURNIER Pascal. DA CRUZ Marie-Laure.

ABSENTS : VAUZEILLES Daniel (Pouvoir à M. ROUX Daniel)

PANCRACIO Amélie, excusée

---

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### POINT SUR L'ENLEVEMENT DES REMBLAIS DANS LES ZONES HUMIDES

Le Maire fait le point sur ce dossier.

Dernièrement s'est tenue en mairie une réunion de travail, regroupant :

La commission communale des travaux- Mme SZEZUREK représentant la DREAL. Mr Yannik FABREGUE et M. Romain TROUILLET représentant le service environnement du Conseil départemental.

A l'issue de la réunion en mairie toutes les personnes présentes se sont rendues sur les lieux pour prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux. Mme SZEZUREK a pris acte de tous ces travaux réalisés à ce jour, et de la bonne volonté de la commune :

. Zone 11 .Travaux terminés – Zone 6. Travaux terminés – Zone 3.Travaux terminés. Zone 4. Travaux En cours en partie.

Après discussion, le parking des campings cars sera maintenu en l'état.

Reste à faire : zone 9 ( MORILLAT ET COMMUNE) date butoir 31.12.2020.

En ce qui concerne la zone 10, suite à la demande de M. le Maire de ne pas intervenir sur cette zone, D'une part : compte tenu de la complexité de cette dernière dotée de différentes servitudes :

.Canalisation d'eaux usées et potable

. Réseau moyenne tension

. Réseau orange ex France Télécom

D'autre part : de conserver le circuit piétonnier du tour du Lac Chambon, très utilisé par les nombreux touristes afin d'en assurer leur sécurité, ce qui ne serait pas le cas si ces derniers utilisaient la route départementale 996.

Mme SZEZUREK concernant cette demande, consciente de ces difficultés demande à M. le Maire d'adresser un courrier en ce sens, très explicite au directeur de la DREAL. M. le Maire en prend acte.

En conclusion de cette réunion, M. le Maire remercie chaleureusement Mme SZEZUREK pour sa compréhension et bien entendu les représentants du Conseil Départemental et propose aux personnes présentes d'organiser prochainement une nouvelle réunion sur le site.

BILAN DE LA GESTION DU CAMPING « LES BOMBES » pour 2019

ETAT DU BILAN DE LA GESTION DU CAMPING « LES BOMBES » très bonne fréquentation. Montant total reversé à la commune : 44691.21€ soit +2204.53, par rapport à 2018.

PROJET D'UNE ZONE LUDIQUE PAR M. CREGUT Sylvain

M.CREGUT présente son projet. La société de M. CREGUT a besoin d'un terrain pour créer une zone d'aménagement (parcours santé, jeux enfants, etc...) afin de proposer une zone ludique à la clientèle du camping.

Après délibération, le Conseil Municipal ne semble pas opposer à cette proposition.

Afin de donner une suite à ce dossier, M. le Maire charge M. CREGUT de prendre contact avec son notaire, de manière à nous présenter son dossier lors d'une prochaine réunion du Conseil.

MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AU DROIT DE LA BRASSERIE « LE 50 » AU LAC CHAMBON »pour 2020

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un Courrier émanant de M. CREGUT Sylvain, directeur de la brasserie Restaurant « le 50 » qui sollicite la mise à disposition par la Commune d'une partie du domaine public au droit de son établissement.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité  
Des membres présents à l'exception de M. CREGUT Sylvain  
directement concerné par cette affaire citée ci-dessus en objet  
Décide :

**. De mettre à disposition du camping « Le PRE BAS » une partie du  
Domaine public au droit de son établissement « le 50 » moyennant  
La somme de 161 € pour l'année 2020.**

**. Donne tous pouvoirs à son Maire, M. Daniel ROUX afin de  
Signer tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus en  
Objet.**

MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZH 46 « pré lavort » AU CAMPING DU PRE BAS  
POUR 2020

**M. CREGUT Sylvain directement concerné par cette affaire ne participe pas  
Au vote de cette délibération**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un Courrier émanant de M. CREGUT Sylvain, directeur du camping caravanning « le Pré Bas » à varennes sise en notre commune qui sollicite le Conseil municipal afin de pouvoir disposer d'une

partie de la parcelle communale cadastrée ZH N° 46  
 attenante à son camping, afin d'y implanter un terrain de sport  
 (pétanque-Football) lors de la saison 2020.

**Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré  
 A l'unanimité des votants,  
 Le Conseil Municipal décide :**

**. De Mettre à disposition du camping caravaning « le Pré Bas »  
 Une partie de la parcelle ZH N° 46 moyennant la somme de  
 De 580€, payable fin septembre 2020.  
 . Donne tous pouvoirs à son Maire , M. Daniel ROUX, afin de  
 Signer tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus  
 En objet.**

M. le Maire propose également à son conseil de fixer le tarif de la mise à disposition du domaine public et privé de la commune à différents particuliers ou associations.  
 Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2020 les mêmes tarifs que 2019 pour « La Paillotte ». Auvergne Montgolfière. Les galopins du Sancy. Sancy Glace. Sancy Loisirs. Mme SIMON Laurence Trampoline.

PROJET DE VENTE DE TERRAINS A CHAMBON DES NEIGES ( POLUX.ROUDAIRE)

Dernièrement s'est tenue en mairie de Chambon/Lac une réunion relative au dossier ci-dessus. Outre Messieurs ROUDAIRE et POLUX ont participé à cette réunion, M. CREGUT Stéphane (AIP Sancy)M. DERLICH, M. le géomètre de M. ROUDAIRE et M. SCRIBOT, architecte chargé de l'élaboration du projet, du règlement du lotissement afin de bien l'intégrer dans le règlement du futur PLU. M. DERLICH en prend bonne note. Dossier à suivre très prochainement.

DOSSIER CHAMBON MONTAGNE (Projet en étude)ZOLK OSTIAN

En ce qui concerne ce dossier le Comité Syndical de CHAMBON DES NEIGES, propriétaire ou gestionnaire des terrains devra se prononcer afin de valider ce projet. Une prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu prochainement. Toutefois ce projet devra être également inscrit au PLU. M. DERLICH en prend acte également.

ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que le broyeur D'accotement de marque « Desvoys » âgé d'une douzaine d'années est hors Service, et qu'il y a lieu de le remplacer.  
 A cet égard, il présente un devis formulé par les ETS MCDA 63320 ST-DIERY pour un montant de 7600€ hors taxe, moins 600€ de reprise

Du desvoys soit 7000€ HT.

Oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, soit 8520€ TTC.

Cette dépense sera inscrite au prochain budget primitif 2020 de la

Commune en section d'investissement.

#### TERRAIN CARRIAT- BLONDEL

Le Smaf est favorable pour acheter ce terrain (3200€) situé près de la propriété de M. LIMOUSIN. A cet égard, les membres de la commission chargée d'établir le chemin de randonnée en collaboration avec la Communauté de Communes du Sancy insiste sur le fait qu'il ne faudra pas démolir la petite cabane qui a parait-il un passé patrimonial très intéressant !!!

#### SANCY SNOW JAZZ

Cette manifestation se déroulera le 12 février 2020 .L'établissement « LES 500 DIABLES » et SANCY RESORT se sont proposés pour accueillir un groupe.

A ce jour, rien n'est décidé, mais il y aura lieu d'établir une convention de manière à ce que l'établissement retenu reverse sa participation financière à la commune (1000€).

#### HORIZONS 2020

M. le Maire indique qu'il a été désigné comme membre du jury pour les œuvres horizons en 2020 qui vont se réunir prochainement, il rappelle qu'en principe une œuvre sera installée sur le Chambon.

#### VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal d'un courrier émanant De M. et Mme DROUINEAU Alain, propriétaire d'une résidence secondaire A Surains, sise en notre commune qui souhaite acquérir une partie du Domaine public attenant à leur propriété cadastrée ZK N°66 à surain.

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal décide :

. De prendre acte de la demande formulée par M. et Mme DROUINEAU, le Ronceray 72370 SOULITRE.

. Donne tous pouvoirs à son maire, M. Daniel ROUX afin d'engager la Procédure de déclassement du domaine public.

Il est à noter que les membres de la commission des travaux qui se sont rendus sur place dernièrement, ont émis un avis favorable à cette demande, sous réserve du résultat de l'enquête publique.

#### SIVOM VALLEE VERTE

M. Loic CRUSSON de Nébouzat remplacera Mme PICOT Monique qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31.12.2019. IL sera embauché sur 29 heures/semaine, afin d'assurer la cantine des enfants du primaire et de l'école maternelle dans les locaux de l'école maternelle propriété du SIVOM.

#### MISE EN PLACE DES ASTREINTES .PERIODE HIVERNALE 2019.2020

Mme RAYNAUD Aurélia ne prend pas part au vote.

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour  
L'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier  
1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de  
Travail dans la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités  
De la rémunération ou de la compensation des astreintes et des  
Permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu la demande transmise à la prochaine commission du Comité  
Technique pour avis ;

Le Conseil municipal décide de placer sous le régime des  
Astreintes les adjoints techniques territoriaux s'occupant en  
Période hivernale, du déneigement, du sablage, et du salage des  
Routes communales.

Les astreintes seront établies tous les week-ends du vendredi  
Soir au lundi matin en période hivernale. La rémunération appliquée  
Est celle en vigueur en utilisant le barème fixé par le Décret  
N°2005-542 du 19 mai 2005. (actuellement 109.28€ pour le  
Week-end). La rémunération suivra la réglementation en vigueur.

L'autorité territoriale décidera de la nécessité de l'intervention  
Des agents

#### LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

M.CHANONAT indique qu'il serait souhaitable de modifier le contrat de mise à disposition de  
la Maison des Associations

Après délibération, Il est proposé d'appliquer les modifications sur le contrat de location de la Maison des Associations, tel qu'il a été présenté par le maire, de modifier les tarifs en 2021.  
Dossier à revoir !!!

#### DOSSIER PAVILLON BLEU 2020

La candidature de la commune « PAVILLON Bleu » a été acceptée, moyennant  
Le coût de la demande qui s'élève à 985€, à charge pour la commune.  
Dossier à suivre donc !!!

#### PROJET DE BALADES THEMATIQUES

M. le Maire donne la parole à Mme RAYNAUD Aurélia et LABASSE Emmanuel pour la présentation du projet.

Après présentation de ce dernier, M. le Maire au nom du Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la commission pour leur excellent travail.

Dossier à suivre !!!

#### ASSOCIATION VARENNES EN MOUVEMENT

M.le Maire donne la parole à M. LEOTY Vincent.

L'Association souhaiterait avoir un chantier de jeunesse et reconstruction pour les travaux de reconstruction au château de varennes.(muret à réaliser)

Après délibération, le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce genre de chantier de jeunesse, toutefois ce dernier n'est pas opposé à réaliser quelques travaux, notamment un muret dangereux, situé juste au-dessus de la propriété TOUZET. Prévoir un devis pour le prochain budget 2020 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.